

EN PRÉSENTIEL
OU WEBINAR
SELON LES
CIRCONSTANCES



WEALTH

FISCALITÉ BELGE : IMPACT SUR LES PROFESSIONNELS LUXEMBOURGEOIS

17 novembre 2020, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

09.00 - 10.30

Avoirs financiers luxembourgeois & résidents belges : transparence, fiscalité et planification patrimoniale

- Détail des échanges automatiques d'informations dans un contexte belgo-luxembourgeois (CRS, DAC 6, etc.)
- Quelles sont les obligations déclaratives belges (comptes, revenus, assurance-vie, structures...) et leurs sanctions pour le contribuable belge et le déclarant luxembourgeois ?
- Fiscalité sur l'épargne belge des avoirs luxembourgeois (qualification du revenu et imposition : article 19bis CIR, TOB, vers une nouvelle TCT...)
- Régularisation fiscale et pénale belge (DLU 4) : état des lieux en 2020. Quelle incidence dans le cadre d'un rapatriement de fonds ?

Sébastien Thiry, Avocat, Dekeyser & Associés, Bruxelles

Jean-François Olivier, Head of Wealth Structuring, Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg

10.30 - 10.50

Pause-café

10.50 - 12.20

Planification du patrimoine financier dans un contexte successoral

- Réforme du droit civil successoral et du droit des régimes matrimoniaux : détail des principales nouveautés
- Réserve héréditaire : quelle possibilité pour une personne souhaitant renoncer de manière anticipée à sa réserve ? Quid d'un héritier souhaitant s'en priver ?
- Pacte successoral : opportunités, formalisme et incidence fiscale
- Mandat de protection future
- Spécificités pour les familles recomposées
- Vers une exonération totale des droits de succession pour le conjoint survivant ?
- Donation d'avoirs financiers luxembourgeois / titres de société luxembourgeoise : principaux atouts sur le plan fiscal et sur le plan civil (comment donner sans se dépouiller ?)
- Comment utiliser de manière adéquate une société simple dans le cadre d'une planification patrimoniale et ce, suite à l'adoption du nouveau code des sociétés et associations (1er mai 2019) ?
- Comparaisons entre société simple, assurance-vie et fondation familiale

Grégory Homans, Avocat Associé, Dekeyser & Associés, Bruxelles

12.20

Déjeuner

14.00 - 15.30

Fondation familiale belge versus assurances-vie luxembourgeoise

Fondations familiales belges

- Détail des intervenants et des éventuelles incompatibilités entre eux
- Possibilité pour le constituant de continuer à accéder aux capitaux logés dans ces instruments et à percevoir les revenus qu'ils produisent
- Possibilité pour le constituant de modifier librement le bénéficiaire
- Quels actifs peuvent être logés dans ces instruments (avoirs financiers, private equity, immobilier, etc.) ?



- Quelles est le formalisme de constitution et d'alimentation ?
- Obligations déclaratives liées à chacun de ces instruments (déclaration fiscale belge, PCC, UBO...)
- Traitement fiscal lors de l' « apport » de fonds ? En cours d'existence de chacun de ces instruments ? De la sortie des actifs en faveur du « constituant » ? De la sortie des actifs de ces instruments au profit des bénéficiaires ?

• Atouts de chacun de ces instruments en termes de planification patrimoniale

Assurance-vie luxembourgeoises

- Gestion des investissements
- Traitement fiscal
- Modalités pour effectuer une transmission des actifs
- Contrôle et gestion des actifs
- Maintien d'un revenu
- Formalités administratives et fiscales
- Conclusion et réflexions

Grégory Homans, Avocat Associé, Dekeyser & Associés, Bruxelles
Nicolas Milos, Senior Wealth Planner, One Life, Luxembourg

15.30 - 15.50

Pause-café

15.50 - 17.20

Société luxembourgeoise et résidents belges

- La sortie de fonds d'une société luxembourgeoise au profit de ses actionnaires résidents belges : quelles sont les possibilités d'optimiser cette sortie de fonds ?
- Achat par une société luxembourgeoise d'un immeuble de rapport belge (établissement stable)
- Step-up, réduction de capital d'une société luxembourgeoise, inscription en compte courant de la réduction et remboursement au profit d'associés résidents belges ? Possibilité d'optimisation ?
- Transfert de siège d'une société luxembourgeoise vers la Belgique ?
- Vente par un actionnaire belge de sa participation dans une société luxembourgeoise : taxation ou exonération ?

Sébastien Thiry, Avocat, Dekeyser & Associés, Bruxelles

17.20

Fin de la conférence



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

FISCALITÉ BELGE : IMPACT SUR LES PROFESSIONNELS LUXEMBOURGEOIS
 17 novembre 2020, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

- Tél : +33 982 440 575
- Fax : +33 483 076 487
- E-mail : contact@finixevents.com
- Formulaire d'inscription :

FRAIS D'INSCRIPTION : 785 €

Nom.....

Société..... Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... E-mail.....

No. TVA International.....

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

- Virement bancaire
- Carte de crédit (*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées) Numéro de carte..... Date d'expiration.../.../...

RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants
 Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@finixevents.com pour recevoir une offre personnalisée

ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@finixevents.com. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme ou le format (webinar ou présentiel) en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.